

# [Nouvelles diverses]

Autor(en): **Tauxe, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **28 (1890)**

Heft 24

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191734>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» teur pour ainsi dire à pic, qui sur-  
 » monte et domine ces lieux de plus de  
 » 336 mètres, n'a pas été parfaitement  
 » reconnue à cause du temps affreux  
 » qu'il faisait. Je me propose de revoir,  
 » de concert avec l'ingénieur de la se-  
 » conde brigade, cet espace difficile, pour  
 » en tirer le parti le plus avantageux et  
 » éviter, si possible, le percé du rocher  
 » de 100 mètres de long dont il vient  
 » d'être question. »

Les difficultés physiques n'étaient pas les seules à surmonter dans cette vaste entreprise; les embarras moraux étaient bien plus considérables. De nombreuses complications résultaient de la jalousie et de la défiance qui existaient au Simplon chez les Italiens envers les Français; de la résistance des Valaisans, qui voyaient dans la création de cette route l'asservissement de leur pays et la perte d'une antique et précieuse liberté; de l'indiscipline qui se manifestait et de la division qui se glissait parfois dans l'administration.

C'était naturellement à l'inspecteur qu'incombait la tâche difficile de concilier ces rivalités. Heureusement qu'il était soutenu par cette volonté napoléonienne qui ne se laissait arrêter par rien et marchait droit à son but. Chaque fois que M. Céard rendit compte à Napoléon des travaux du Simplon, la première parole de l'empereur fut: *Quand le canon passera-t-il au Simplon?... (A suivre.)*

Paris, 9 juin 1890.

Monsieur le Rédacteur,

Le hasard m'a mis dernièrement sous les yeux une collection du *Conteur vaudois* datant de quelques années, et j'y ai relu avec plaisir quelques-uns de vos intéressants articles sur l'origine des noms de familles vaudoises, puis je me suis arrêté sur un article intitulé: *Une conspiration à Lausanne*, fomentée par un nommé Isbrand d'Aulx, qui fut décapité à Vidy, dont les biens furent séquestrés et la maison (rue St-Laurent) démolie.

Ne se pourrait-il pas que ce d'Aulx soit l'ancêtre des nombreuses familles *Tauxe* existant dans le canton de Vaud, et notamment à Aigle et aux Ormonts, dont ils sont bourgeois. Ne peut-on pas conjecturer qu'après le supplice du malheureux Isbrand, soit par ordre des Bernois, soit pour fuir l'opprobre attaché à leur nom, les descendants du conspirateur se seraient réfugiés aux Ormonts, où leur nom d'Aulx serait devenu Daux, et, par suite de la corruption par la langue allemande, Tauxe.

Je me permets de vous livrer ces quelques réflexions à titre de simple curiosité.

Veuillez agréer, etc.

L. TAUXE.

Il serait intéressant, en effet, de faire quelques recherches dans nos archives au sujet de la question posée par notre correspondant. Nous nous bornerons aujourd'hui à faire observer que nos historiens et chroniqueurs vaudois, tels que Bridel, Verdel, Vulliemin, Olivier et d'autres, écrivent Daux et non d'Aulx; et que notre correspondant fait erreur en disant que Daux fut décapité à Vidy. Daux put s'échapper à temps et se réfugier en Savoie.

Il nous paraît nécessaire, du reste, pour l'intelligence de ce qui précède, de rappeler en quelques mots le fait historique dont il est ici question, et que nombre de lecteurs n'ont sans doute pas présent à la mémoire.

C'était en 1588. Il y avait à peine un demi-siècle que notre pays, conquis sur le duc de Savoie, faisait partie de la République de Berne. Le régime de LL. EE. soulevait chez nous de nombreux mécontentements; plusieurs familles nobles regrettaient la maison de Savoie et les vieux privilèges de la ville impériale de Lausanne.

Le duc de Savoie qui n'ignorait pas cet état de choses entretenait des intelligences avec les mécontents et leur faisait les plus brillantes promesses, pour le cas où ils parviendraient à chasser les Bernois du Pays-de-Vaud. — Les premiers agents du duc dans cette intrigue furent les frères Espaulé, dont l'un était membre du Conseil des Soixante, à Lausanne, et l'autre officier dans la milice. Riches négociants, et faisant de nombreuses affaires dans le Chablais, leurs communications fréquentes avec cette province n'éveillaient aucun soupçon.

Le chef des conjurés était le bourguemestre de Lausanne, Isbrand Daux, seigneur de Prilly et de Crissier. On comptait parmi les autres conspirateurs son fils Georges, grand sautier du Conseil; M. de St-Cierges, juge à la cour criminelle; Guillaume d'Illens, châtelain de St-Sulpice, etc., et divers gentils-hommes du Pays-de-Vaud, parmi lesquels il faut citer en première ligne Ferdinand Bouvier, châtelain de Chillon et receveur du riche hôpital de Villeneuve.

Isbrand Daux, qui entretenait de fréquents rapports avec le baron d'Hermance, s'engagea, au nom de ses complices, à livrer au duc de Savoie Lausanne et le Pays-de-Vaud.

De son côté, le duc Charles-Emmanuel, faisant des préparatifs d'invasion, envoyait une nombreuse artillerie dans le Chablais, et organisait une flotille sous Ripaille.

Enfin, après six ans de négociations et de correspondances, on était prêt et d'accord. Outre une maison dans la rue de la Madeleine, le bourguemestre en

possédait une beaucoup plus grande dans le faubourg St-Laurent. Cette dernière avait une porte ouvrant sur la campagne.

Bien fournie de toutes sortes de provisions, elle devait recevoir de nuit 400 Savoyards. Il en devait arriver le double par le lac, entre 10 et 11 heures du soir, lesquels se couleraient dans un souterrain donnant sur le chemin de Lausanne à Ouchy, et aboutissant à l'ancien couvent de St-François, dont le receveur, le banneret Sébastien Roche, était du complot.

La longue nuit du 12 au 13 décembre fut fixée pour l'exécution. Il ne restait plus qu'à mettre à la voile, lorsqu'une violente tempête retint les barques au port pendant deux jours.

Cependant on avait conçu des soupçons sur les fréquents voyages de Daux en Savoie. Le procureur fiscal Amsel fit part de ses impressions à Isbrand de Crousaz, seigneur de Chexbres, et celui-ci se rappela diverses circonstances auxquelles il n'avait pas ajouté d'importance. Ainsi, de sa haute terrasse de Chexbres, il avait souvent vu des bateaux partir des deux rives puis revenir au point d'où ils étaient partis. Le seigneur de Chexbres communiqua ses soupçons à son cousin Claude de Crousaz, à Lausanne, qui était profondément attaché au nouvel ordre de choses, et le chargea de sonder le bourguemestre, leur parent.

Le 14 décembre, Claude de Crousaz alla trouver le bourguemestre, soupa avec lui, et sous l'impression d'un dessert copieux, Isbrand Daux, trop confiant, lui dévoila son projet.

Le bourguemestre ne tarda pas à se repentir de son imprudence, et, doutant de la réussite, il s'empressa, dès le point du jour, de prévenir les conjurés. C'était le dimanche 15 décembre 1588; tous, à l'exception de trois, sortirent de la ville pendant le sermon et se rendirent à St-Sulpice, dont le châtelain était un des leurs. Une barque les attendait. Le bourguemestre, qui n'avait eu que le temps de sauver quelques objets précieux, arriva au galop, monté sur un cheval de prix qu'il fut obligé d'abandonner, les bateliers n'ayant pas voulu s'en charger.

Le lieutenant baillival Bouvier, de Villeneuve, qui était chargé de surprendre Chillon, ne fut pas plus heureux. Ayant caché une troupe d'hommes armés dans les taillis qui dominent le vieux manoir, il attendit en vain les signaux qui devaient l'avertir du départ de l'expédition de Savoie. Le lendemain, cependant, il eut l'audace d'aller dîner au château de Chillon, chez le commandant dont il avait promis la tête. Mais, pendant le repas, ce dernier reçoit une lettre, la lit, et dit à

son convive : « J'en suis fâché, mon compère, mais j'ai l'ordre de vous arrêter. »

Sans se déconcerter, Bouvier répond : « Je vous dois obéir, mais ne me refusez pas une grâce, celle d'aller chez moi, à Villeneuve, mettre ordre à quelques affaires pressantes. Vous me donnerez une garde qui ne me quittera pas. »

La demande fut accordée ; quatre soldats devaient le ramener à Chillon avant la nuit.

Arrivé à Villeneuve, Bouvier conduit ses gardes à la cave, sous prétexte de se rafraîchir et de trinquer avec eux une dernière fois. On goûte à plusieurs vases, et, en face du dernier qui contient son meilleur vin, la conversation s'anime, les têtes s'étourdissent. Bouvier saisit ce moment pour s'élaner dehors, pousse le verrou de la grosse porte de chêne, monte à son cabinet, y brûle quelques papiers, se charge de ce qu'il a de plus précieux et gagne à cheval la côte de Savoie. Trois conjurés qui n'avaient pu s'échapper, les deux frères Espaulé et le banneret Tronchet, eurent la tête tranchée.

Et, selon l'usage du temps, les deux maisons du bourgmestre Daux furent rasées avec défense d'y rebâtir. Les vides laissés par la destruction de ces maisons se voient encore aujourd'hui, l'un entre les maisons Campart et Chausson, rue Madelaine, l'autre à l'extrémité de l'Aile St-Laurent, à gauche.

On a découvert dernièrement, en fouillant dans les Archives, ces deux factures concernant la garde-robe de Napoléon I<sup>er</sup> :

POUPARD ET C<sup>ie</sup>

Palais du Tribunal, galerie côté de la rue de la Loi, 32.

Paris, 19 Août 1808.

Fourni pour le service personnel de Sa Majesté l'Empereur et roi :

Deux chapeaux castor à 60 fr. . . . . 120 fr.

24. — Le repassage d'un chapeau et fourni une coiffe piquée, en soie. . . . . 12 fr.

Ainsi, le fameux chapeau coûtait 60 fr.

et, dès que la coiffe en était fatiguée ou le poil retroussé, Napoléon le faisait repasser ou redoubler.

Voici maintenant la facture de la redingote :

Mémoire des objets fournis par Le Jeune, tailleur, rue Richelieu 40.

Pour sa majesté l'Empereur.

1815, Avril et Mai.

Deux habits de chasseur avec plaque et épaulettes . . . . . 600 fr.

Un habit de grenadier, avec plaque et épaulettes . . . . . 350 fr.

Deux redingottes grises à 160 fr. chaque. . . . . 320 fr.

Napoléon, comme uniforme, ne portait que deux sortes d'habits militaires : celui des grenadiers à pied de la garde, habit

et collet bleu foncé, parements, revers et retroussis blancs, ou celui des chasseurs à cheval de la garde (guides), vert avec collet, retroussis et passepoils rouges. Les épaulettes et la plaque d'officier de la Légion d'honneur, en argent, étaient comprises dans le prix de l'habit.

La redingote avait des entournures de manches fort larges, car, contrairement à l'habitude des officiers de cette époque, Napoléon ne décrochait jamais ses épaulettes.

Depuis, on a payé jusqu'à trois mille francs un des petits chapeaux (à la vente du baron Gros). Quant aux redingotes grises, il n'en existe presque plus. L'une d'entr'elles cependant, provenant de l'ancien Musée des Souverains, est encore conservée dans les greniers du Louvre.

### Petites curiosités.

On sait que vers la fin de l'année dernière les promoteurs d'une grande Tour, destinée à rivaliser, à Londres, avec la Tour Eiffel, offraient deux prix, l'un de 12500 francs, l'autre de 6250 francs, aux deux meilleurs projets d'une construction ayant une hauteur minimum de 1200 pieds (366 mètres). Tous les projets, au nombre de 86, viennent d'être exposés, et ont été examinés par un jury, composé d'un comité d'ingénieurs et de professeurs, parmi lesquels se trouve sir Benjamin Baker, l'ingénieur du pont du Forth. — La plupart de ces conceptions, qui dépassent en hauteur la tour Eiffel, n'en sont qu'une copie plus ou moins exacte ; mais aucune ne l'égale dans ses bonnes proportions et l'harmonie de son ensemble. Il n'est guère plus difficile d'atteindre 600 mètres que 300, le seul mérite résidant dans la conception du premier de ces édifices, et c'est M. Eiffel qui l'a conçu.

On va très prochainement fêter à Leipzig le deuxième centenaire de la pipe, où tous les fumeurs du monde sont conviés. C'est en effet dans cette cité que la pipe fut inventée par un docteur, le révérend Johan-Franz-Jacob Vitarus. Il fut le premier qui eut l'ingénieuse idée, en juin 1690, de brûler du tabac, « l'herbe à Nicot » comme on disait en France, dans un fourneau de terre cuite.

La pipe, dit un chroniqueur français, est entrée dans l'histoire à la bouche héroïque du célèbre Jean Bart ; nos soldats l'ont promenée de compagnie avec le drapeau tricolore, du Caire à Wilna et des bouches de l'Elbe au delta du Pô. Elle a, dans le cabinet de maint savant, auréolé de sa fumée les plus nobles trouvailles de l'humanité. Les poètes, du reste, n'ont pas manqué à la pipe. Barthélemy a chanté « la culotte d'ébène et le turban d'ivoire. » Et, sur l'air de la *Petite Margot*, un chansonnier a rimé ce refrain :

Voici la pipe !  
Elle dissipe  
Mélancolie, ennui, mauvaise humeur ;  
Sur le cigare,  
Je le déclare,  
Elle a le pas aux yeux du vrai fumeur.

Et, dans quelques jours, il y aura 100 ans que fut adopté le chapeau-tube, l'horrible tuyau de poêle, que tout le monde qualifie de disgracieux, et auquel personne ne renonce. C'est le chapeau de quaker de l'illustre Franklin qui a servi de modèle aux chapeliers parisiens de l'époque. Le tricorne disparut au bout de quelques années. Au début, les révolutionnaires seuls adoptèrent le tuyau de poêle, et pour ce motif il fut prohibé en Allemagne.

Vers 1840, au contraire, les gens paisibles l'ayant adopté comme couvre-chef, ceux qui se coiffaient d'un feutre mou furent fortement soupçonnés de visées subversives.

Tout le monde sait, dit le *Rameau de Sapin*, que le hérisson est l'ennemi juré des reptiles en général et des vipères en particulier ; mais peu de gens, sans aucun doute, connaissent la manière dont il s'y prend pour se procurer un gibier récalcitrant comme la vipère, et pour s'en faire un excellent plat de saison. — Un garde était en tournée dans des bois malheureusement infestés de vipères ; il en voyait une énorme endormie au soleil, et il s'apprêtait à la couper en deux d'un coup de fusil, quand il aperçut un hérisson se glisser prudemment sous la mousse et s'approcher sans bruit du reptile. Il assista alors à un singulier spectacle. Dès que le hérisson est à portée de sa proie, il la saisit par la queue avec les dents et, plus rapide que la pensée, il se roule en boule. La vipère, réveillée par la douleur, se retourne, aperçoit son ennemi et lui lance un terrible coup de tête. Le hérisson ne bronche pas. La vipère, affolée, le traîne, le roule, elle se débat, siffle et se tord dans d'affreuses convulsions. Au bout de cinq minutes, elle est en sang ; sa gueule n'est qu'une plaie ; elle tombe épuisée sur le sol ; encore quelques soubresauts, puis les dernières convulsions de l'agonie, et elle expire. Quand le hérisson l'a bien sentie morte, il la lâche et se déroule tranquillement ; sans doute, il allait se mettre à table séance tenante et dévorer sa proie ; mais la vue du garde, qui s'était approché durant la lutte, lui fit peur, et il se repelotonna de nouveau, jusqu'à ce que l'indiscret eût disparu sous bois. Le hérisson n'avait donc pas tué la vipère, mais il l'avait obligée à se tuer sur ses piquants.

*L'orthographe et la prononciation.* — A propos des discussions que soulève de tous côtés le projet fantaisiste d'une réforme de l'orthographe, nous croyons intéressant de citer quelques-unes des bizarreries qui causent tant d'embarras aux étrangers désireux de se familiariser avec la langue française :

Nous portions les portions.  
Les poules du couvent couvent.  
Mes fils ont cassé mes fils.  
Il est de l'Est.  
Je vis ces vis.  
Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?  
Nous éditions de belles éditions.  
Nous relations ces relations intéressantes.  
Nous acceptions ces diverses acceptions de mots.  
Nous inspections les inspections elles-mêmes.